



Date d'ouverture : 31/03/97

FICHE TECHNIQUE

Thématique : Pollution municipale

Nom du projet : Les usines d'épuration

Localisation : Les municipalités de la rive nord du lac St-François

Problématique : Les municipalités de Rivière-Beaudette, Saint-Zotique et Les Coteaux ont fini ou entrepris de construire des usines de traitement des eaux usées. La municipalité de Les Coteaux s'est associée avec la municipalité de Coteau-du-Lac pour construire une usine avec des étangs aérés d'une capacité de 5000 m³/d. Saint-Zotique a choisi le même procédé et l'usine est en fonction avec une capacité de traitement de 2 500m³/d. La municipalité de Rivière-Beaudette a signé un protocole d'entente en 1996, pour la construction de son usine de traitement des eaux usées.

Un suivi des usines d'épuration est effectué par le Ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) du Québec avec des rapports mensuels qui montrent l'efficacité du traitement à chaque usine. On emploie principalement trois critères pour mesurer l'efficacité des usines :

- la demande biochimique en oxygène (DBO5);
- le rendement des rejets pour les matières en suspension (MES);
- et le rendement au niveau du phosphore total.

On ne peut pas tenir compte du rendement pour les MES quand l'usine emploie des étangs aérés. Le phosphore total est un bon indicateur de la qualité de l'exploitation de l'usine par le gestionnaire engagé par la municipalité. Il serait primordial de porter une attention particulière au taux de coliformes fécaux à chacune des usines car les activités nautiques sont répandues dans ce secteur du lac St-François.

Les étangs aérés ont une bonne capacité d'épuration mais il faudra être vigilant lorsqu'il sera nécessaire de faire la vidange qui devra être faite de façon respectueuse pour l'environnement.

Solution : Il est essentiel de se tenir au courant des divers paramètres des usines d'épuration car elles concentrent les polluants à un seul endroit. Ce phénomène peut entraîner des problèmes de contamination si l'usine n'est pas bien gérée ou ne suffit pas à la demande. Les rapports des usines d'épuration sont publics car l'usine appartient aux citoyens.

Une surveillance adéquate entraîne des corrections à court terme qui minimisent les effets négatifs sur le lac, ses habitants et les usagers. Les élus municipaux et les citoyens doivent s'informer de la performance de leur usine d'épuration et consulter une personne ressource s'ils ne sont pas certains des conclusions.

Faisabilité : Un processus de surveillance est plus facile à implanter au début des opérations de l'usine.

Partenaires visés : Les Coteaux, Saint-Zotique et Rivière Beaudette, les élus municipaux, les comités de citoyens, le Comité ZIP du Haut St-Laurent, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF), Ministère des affaires municipales. (MAM), les gestionnaires d'usines.

Coût : Surveillance et suivi des résultats 0\$

Échéancier : Surveillance mensuelle dès la mise en opération.

Indicateur d'atteinte d'objectif : Les usagers du lac ne seront pas affectés par les effluents des usines d'épuration.

Références complémentaires :